

GABASTON

Bulletin municipal - N°48 - Août 2015

www.gabaston.fr



Sommaire

LE MOT DU MAIRE	3
REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	4
SÉANCE DU 20 FÉVRIER	4
SÉANCE DU 14 MARS	5
SÉANCE DU 14 AVRIL	6
SÉANCE DU 26 JUIN	8
ETAT CIVIL	10
INFORMATIONS SCOLAIRES	11
POINT SUR LES TRAVAUX	13
INFOS PRATIQUES	18
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.....	20
LES ASSOCIATIONS	21
TENNIS CLUB GABASTONNAIS	21
FOOTBALL CLUB DES 2 VALLÉES.....	22
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES	23
PÉTANQUE	24
COMITÉ DES FÊTES	24
CLUB DE GYM.....	25
CLUB 3 ^E PRINTEMPS	25
CHORALE.....	26
SOCIÉTÉ DE CHASSE	27
VIE AU VILLAGE - ANIMATION.....	28
CALENDRIER DES ANIMATIONS A VENIR.....	31
ALBUM PHOTOS DES DERNIERS MOIS.....	32

Le mot du Maire



Alors que le mandat est à ses débuts, les contraintes vont bon train. Nous devons nous adapter au contexte actuel.

Certaines communes font le choix de se regrouper, fusionnent et créent des communes nouvelles avec à la clé des mesures budgétaires incitatives. Nous n'en sommes pas là.

Un programme voirie verra le jour ce mois de septembre. L'été est toujours la période favorable à la réalisation des travaux dans l'école.

Les communes se voient contraintes de répondre aux exigences imposées par la mise en accessibilité des établissements recevant du public (E.R.P).

Le nouveau Conseil Départemental a assoupli les délais de réalisation des projets inscrits au contrat de territoire. Cela devrait nous permettre, à priori, de réaliser les travaux du presbytère en 2016.

Suite à la baisse des dotations globales de fonctionnement (DGF), à la hausse du temps de travail du personnel communal (essentiellement due aux nouveaux rythmes scolaires) ainsi qu'une hausse des charges de personnel (évaluée à 5 % entre 2013 et 2015), nous avons décidé d'augmenter la taxe du foncier bâti de 2 points. Celle-ci passera de 6% à 8%. A savoir, la moyenne départementale se situe à 15,48%.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a été adoptée définitivement le 16 juillet dernier.

Concernant les intercommunalités, le seuil des 15 000 habitants a été voté. Cependant, les recommandations inévitables incitent au regroupement de ces dernières. Monsieur le Préfet précisera sa vision très prochainement. Il appartient donc aux élus des territoires d'essayer de choisir la « mariée » plutôt que l'avoir imposée. Il faut espérer que des logiques territoriales apparaissent car les élus passent, les territoires restent...

La mutualisation, objet de tous les débats, est plus que d'actualité. Nous voyons apparaître les premiers achats groupés des communes du territoire. Cela devrait dégager des économies substantielles.

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) a été approuvé le 29 Juin dernier.

L'ensemble des documents d'urbanisme des communes du grand Pau devront se mettre en compatibilité avec le SCoT.

Je tiens à souligner l'implication des élus du territoire du grand Pau et de leur représentant M. MIMIAGUE depuis le début de la démarche en 2008, ainsi que l'équipe qui compose le syndicat mixte. A titre d'information, le SCoT est l'aboutissement de plus de 100 réunions d'élus.

Nous avons constaté plusieurs dépôts sauvages de gravats sur notre commune. Une plainte contre X a été déposée en gendarmerie. Il est rappelé qu'il existe une déchetterie à Morlaàs dont vous trouverez les horaires d'ouverture dans ce bulletin.

Au niveau du point tri, de la route de Pau, les dépôts de déchets en tout genre continuent. Nous serons amenés à prendre des mesures pour sanctionner de tels agissements.

Organisé par le CCAS, le voyage des aînés à Saint Sébastien a connu un vif succès, le car affichait complet !

En cette période de fin d'année scolaire, félicitations à tous les jeunes qui ont réussi leurs examens.

Nous espérons que vous passez un bel été.

Michel MAGENDIE

Réunions du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 FEVRIER

Présents : MAGENDIE Michel, LAMY-MASCAROU Claude, LARROUTUDE Marie, BESTI Pascale, COURDE Sylvie, POUTS Elisabeth, SINSAU-PARFAIT Jacqueline, DUMARTIN Pascal, LADEVEZE Thierry, LEBLOND Didier.

Absent : CANO Alain.

Excusés : BITAILLOU Guy qui donne pouvoir à MAGENDIE Michel, CAZENAVE Pierre-Alexandre qui donne pouvoir à COURDE Sylvie, DE SOUSA Helder qui donne pouvoir à BESTI Pascale.

❖ VENTE DE BOIS AUX ENCHERES

Le Conseil municipal a décidé de procéder, le samedi 21 février 2015, à une vente aux enchères d'arbres, appartenant à la commune, situés en bordure de chemins communaux et devenus gênants ou en fin de vie et donc dangereux. Une évaluation a été réalisée par la commission «vente de bois» composée de Messieurs BITAILLOU, LADEVEZE, LAMY-MASCAROU et MAGENDIE en fonction de l'essence de l'arbre.

Il est précisé que M. DUMARTIN, conseiller municipal, intéressé à la présente délibération, ne prend pas part au vote.

Voté à l'unanimité.

❖ ACHAT GROUPE D'ENERGIE

Le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) envisage de s'associer avec d'autres syndicats de l'Aquitaine afin de mutualiser les achats d'électricité pour les communes, et ainsi en réduire le coût.

Le Conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune à ce nouveau groupement d'achat.

Voté à l'unanimité.

❖ MODIFICATION DE LA CLÔTURE DE L'ECOLE

La haie située dans l'enceinte de l'école pose des problèmes de sécurité pour les enfants. Il est proposé de supprimer cette haie et de rehausser le mur situé entre l'école et le cimetière.

Voté à l'unanimité.

❖ ASSURANCE DES ELUS

Le Maire indique qu'il a souscrit une assurance personnelle afin d'assurer les élus pour les risques liés à leur fonction. Les adjoints sont couverts dans le contrat souscrit à l'AMF (Association des Maires de France).

SEANCE DU 14 MARS

Présents : MAGENDIE Michel, LAMY-MASCAROU Claude, BITAILLOU Guy, LARROUTUDE Marie, BESTI Pascale, POUTS Elisabeth, SINSAU-PARFAIT Jacqueline, CAZENAVE Pierre-Alexandre, LADEVEZE Thierry, LEBLOND Didier.

Absent : CANO Alain.

Excusés : DUMARTIN Pascal qui donne pouvoir à LARROUTUDE Marie, DE SOUSA Helder qui donne pouvoir à BESTI Pascale, COURDE Sylvie qui donne pouvoir à LEBLOND Didier.

❖ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

DÉPENSES	Prévu	356 152,60 €
	Réalisé	243 872,46 €
RECETTES	Prévu	356 152,60 €
	Réalisé	298 462,79 €

Fonctionnement

DÉPENSES	Prévu	363 286,00 €
	Réalisé	319 106,87 €
RECETTES	Prévu	363 286,00 €
	Réalisé	369 092,46 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	54 590,33 €
Fonctionnement	49 985,59 €
Résultat global	104 575,92 €

❖ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal, vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement

DÉPENSES	Prévu	74 300,00 €
	Réalisé	57 543,31 €
RECETTES	Prévu	74 300,00 €
	Réalisé	68 291,59 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement	10 748,28 €
Résultat global	10 748,28 €

❖ REAFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE

Il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014.

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 49 985,59 €
- un excédent d'investissement de : 54 590,33 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté	49 985,59 €
Résultat d'investissement reporté (Excédent)	54 590,33 €

Voté à l'unanimité.

❖ REAFFECTATION DU RESULTAT CAISSE DES ECOLES

Il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014.

Le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 9 741,62 €
- un excédent reporté de : 20 489,90 €
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 10 748,28 €

Cet excédent de fonctionnement sera affecté au compte « résultat de fonctionnement reporté ».

❖ FOURRIERE ANIMALE

Un appel d'offre a été lancé par la Communauté d'Agglomération de PAU afin de choisir des prestataires pour capturer les animaux errants et ramasser les animaux morts.

A ce jour, aucun devis n'a pu être établi concernant le coût de ce service tant que le nombre de communes intéressées par ce service n'est pas connu.

Il est précisé que si la commune estime le coût trop élevé, elle pourra se retirer.

Voté à l'unanimité.

❖ PLAN LOCAL DE RANDONNEE

Le Conseil municipal a approuvé le Plan Local de Randonnées tel qu'il a été voté par la Communauté des Communes du Pays de Morlaàs, avec quelques corrections puisque le coût de la passerelle sur le Gabas, estimé à 28 000 € HT, sera pris en charge par la Communauté de Communes tout comme l'ensemble des aménagements nécessaires au Plan Local de Randonnées, tel que le poste « rando-dessin » au Gabas.

Voté à l'unanimité.

❖ QUESTIONS DIVERSES

* Il reste sur un compte que détenait la commune au Crédit Agricole (ancien compte du Handball Club) une somme d'environ 250 euros. Il est proposé de remettre cette somme au budget général de la commune (recettes exceptionnelles).

Voté à l'unanimité.

* Une vente de bois aux enchères a été effectuée le 21 février 2015. Le montant des adjudications s'élève à 300 €.

SEANCE DU 14 AVRIL

Présents : MAGENDIE Michel, LAMY-MASCAROU Claude, BITAILLOU Guy, LARROUTUDE Marie, BESTI Pascale, COURDE Sylvie, POUTS Elisabeth, SINSAU-PARFAIT Jacqueline, DUMARTIN Pascal, LADEVEZE Thierry, LEBLOND Didier.

Excusés : CANO Alain qui donne pouvoir à BESTI Pascale, DE SOUSA Helder qui donne pouvoir à LAMY-MASCAROU Claude, CAZENAVE Pierre-Alexandre qui donne pouvoir à MAGENDIE Michel.

❖ SUBVENTIONS

Dorénavant, les responsables d'association devront remplir un dossier de demande de subvention. Il conviendra de faire le point avec les associations concernant ces dossiers.

Pour cette année, il est proposé de reconduire à l'identique la somme globale attribuée aux différentes associations soit 5 700 €.

	2015
CCAS Gabaston	3 000 €
Tennis Club Gabaston	300 €
PAP 15 Thèze	400 €
Parents d'élèves	1 550 €
Club de gymnastique	250 €
Croix Rouge	50 €
FC2 Vallées	1 200 €
FNACA	50 €
Comité des fêtes	1 300 €
Ligue contre le cancer	100 €
Société de chasse de Gabaston	500 €

13 voix POUR
1 ABSTENTION

❖ 4 TAXES

Le Conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX ANNEE 2015				
Taxes	Taux 2014	Taux 2015	Bases 2015	Produit 2015
Taxe d'habitation	14.26%	14.26%	747 500 €	106 594 €
Taxe foncière (bâti)	6.00%	8.00%	452 200 €	36 176 €
Taxe foncière (non bâti)	29.56%	29.56%	36 900 €	10 908 €
CFE	22.69%	22.69%	23 800 €	5 400 €
			TOTAL	159 078 €

❖ INDEMNITE DU MAIRE

Les indemnités dont peuvent bénéficier les élus locaux sont fixées par les articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le montant maximal mensuel pouvant être versé au maire est calculé en fonction du nombre d'habitants (1 178,46 € brut pour une commune comptant entre 500 et 999 habitants).

En raison de l'évolution des fonctions de maire et des responsabilités qui en résultent, l'indemnité de Monsieur le Maire passera de 684,26 euros brut à 895,63 euros bruts).

Les indemnités des adjoints restent inchangées.

Voté à l'unanimité.

❖ REAFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE

Lors de la préparation du budget, il a été convenu de modifier à la marge l'affectation du résultat comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2014 (Excédent) :	49 982,59 €
Affectation complémentaire en réserve (investissement):	49 982,59 €
Résultat d'investissement reporté (Excédent) :	54 590,33 €

Voté à l'unanimité.

❖ PLAN LOCAL DE RANDONNEE

La Communauté de Communes du Pays de Morlaàs a voté le Plan Local de Randonnées.

Les chemins ruraux propriétés privées de la commune seront inscrits au PLR.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le passage des piétons, des VTT et des chevaux sur les chemins indiqués en cartographie ;

- d'autoriser la Communauté de communes du Pays de Morlaàs à effectuer l'ensemble des travaux : équipements, balisage, poste signalétique, mobilier d'interprétation nécessaire à la refonte du PLR.

Voté à l'unanimité.

❖ **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ COMMUNAL**

Le temps de travail de l'employé communal était fixé à 28 heures par semaine, modulées selon les périodes de l'année, soit 32 heures l'été et 24 heures l'hiver, pour un salaire brut de 1 200,17€ par mois.

Le Conseil municipal a décidé d'augmenter son temps de travail de 4 heures hebdomadaires, pour un salaire brut de 1 371,62 €.

Voté à l'unanimité.

❖ **BUDGET 2015 DE LA COMMUNE**

Section d'investissement : 312 215,00 €

Section de fonctionnement : 387 954,00 €

Voté à l'unanimité.

❖ **BUDGET 2015 DE LA CAISSE DES ECOLES**

Section de fonctionnement : 66 250,00 €

Voté à l'unanimité.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

Les associations du village souhaiteraient que soit mis à leur disposition le camion de la commune pour transporter le matériel nécessaire aux manifestations organisées (chaises, tables etc...).

Avant toute décision, et sachant que la présence de l'employé communal est nécessaire pour conduire le camion, le Conseil municipal lui a demandé son accord.

Vu son acceptation, le Conseil municipal a décidé, à titre expérimental pendant un an, de prêter le camion aux associations avec toutefois quelques réserves :

1- Il conviendra d'adjoindre à l'employé communal 3 personnes, membres de l'association concernée, et qui effectueront le chargement et le déchargement du matériel.

2- Le camion ne sera prêté qu'une fois dans l'année à chaque association.

Voté à l'unanimité.

SEANCE DU 26 JUIN

Présents : MAGENDIE Michel, LAMY-MASCAROU Claude, BITAILLOU Guy, CANO Alain, LARROUTUDE Marie, BESTI Pascale, POUTS Elisabeth, CAZENAVE Pierre-Alexandre, DUMARTIN Pascal, LADEVEZE Thierry, LEBLOND Didier.

Excusés : DE SOUSA Helder qui donne pouvoir à CANO Alain, COURDE Sylvie qui donne pouvoir à LEBLOND Didier, SINSAU Jacqueline qui donne pouvoir à POUTS Elisabeth.

❖ **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORLAAS (CCPM) SDIS**

Concernant le futur centre d'incendie de NAVAILLES-ANGOS, et vu que des communes appartenant à la CCPM sont limitrophes de NAVAILLES-ANGOS, le Conseil communautaire a pris une délibération le 09/04/2015 pour qu'un financement partiel et la maintenance de ce centre soient pris en charge par la Communauté de communes.

Le Conseil municipal, étant appelé à statuer sur ce transfert de compétences dans les 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire, approuve cette délibération à l'unanimité.

❖ **MODIFICATION DES STATUTS CCPM - ACCUEIL DU MERCREDI**

Afin que l'accueil loisirs sans hébergement du mercredi et son organisation continuent d'être pris en charge par la CCPM, il convient d'effectuer une modification des statuts de la dite communauté.

Le Conseil Municipal a validé cette modification statutaire à l'unanimité.

❖ **DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET**

Il convient de rééquilibrer en dépenses et en recettes le budget suite à une erreur commise dans la prévision du budget.

Voté à l'unanimité.

❖ **BÂTIMENTS**

D'une part, d'ici la fin du mois de septembre, il est nécessaire de faire le point sur l'accessibilité des handicapés dans les bâtiments recevant du public. Lorsque le diagnostic sera établi, il faudra effectuer les travaux adéquats dans les 3 ans.

D'autre part, il est obligatoire de réaliser un « Document Unique des risques professionnels » afin de recenser tous les éléments à risque que peuvent présenter les lieux et bâtiments publics, et de trouver les moyens d'y remédier.

Sont concernés l'école, les emplacements des containers, le terrain de foot, la salle Ménusé, la mairie, les abribus, le cimetière, le presbytère.

Une fois le diagnostic établi, il faudra effectuer les travaux adéquats dans les trois années suivantes. Deux devis ont été demandés au PACT du BEARN et l'association EGEE.

C'est le devis de cette dernière qui a été retenu pour un moindre coût et un travail équivalent au PACT du BEARN.

Voté à l'unanimité.

❖ **ACHAT D'UN BROYEUR POUR COMPLÉTER L'ACTION DE LA TONDEUSE**

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises. Après examen du rapport qualité/prix, a été retenu le devis de l'entreprise PEBOSCQ pour un montant de 1 998 euros H.T.

Voté à l'unanimité.

❖ **ATTRIBUTION PARCELLE COMMUNALE SUITE À UN DÉCÈS**

Suite au décès de Monsieur Jean-Louis BADIE-SARTY, qui exploitait deux parcelles communales, le Conseil Municipal doit décider du choix du futur preneur.

Il a donc été décidé de créer une commission chargée d'établir les critères d'attribution.

Voté à l'unanimité.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- Soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Une ABSTENTION

13 votes POUR

Carnet Rose et Bleu

- 25 Janvier : Basile CAZENAVE
- 24 Avril : Thiméo PAREDES SERENA
- 10 Juin : Eva MORGADO
- 05 Juillet : Samuel BRIANT

Félicitations aux heureux parents !

Carnet Blanc

- 11 Juillet : Elisabeth DA SILVA GONCALVES
et David CLARA

Félicitations à ce couple nouvellement uni !

Carnet Noir

- 29 Janvier : Jean-Louis BADIE-SARTY
- 05 Mars : Jean-Marie DAUPHY
- 26 Mars : Pierre PEDEDIEU
- 01 Juillet : Louis RIUTORT

**Nous renouvelons aux familles nos sincères
condoléances.**

Informations scolaires

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

La prochaine rentrée aura lieu le mardi 1^{er} septembre avec un effectif de 100 élèves répartis de la façon suivante :

* Michel RISTIGUIAN aura en charge les 22 enfants de la maternelle (9 élèves en petite section et 13 élèves en moyenne section). Il sera secondé, comme auparavant, par Solange MORGADO (ATSEM).

* Nathalie ARNAUD-PIN (enseignante à $\frac{3}{4}$ temps) aura en charge 28 élèves (13 en grande section et 15 en CP). Stéphanie DUVIGNAU reste l'ATSEM de cette classe.

L'enseignant qui assurera le quart temps restant n'est pas encore connu à ce jour.

* Sophie LALAUDE (directrice) aura en charge 20 élèves (11 CE1 et 9 CE2).

* Nicolas JEAN aura en charge 30 élèves (19 CM1 et 11 CM2).

Comme l'an dernier, Julien COCHARD sera enseignant remplaçant en Zone d'Intervention Limitée (ZIL) : il remplacera dans le secteur tout enseignant malade ou en stage, donc il ne sera pas forcément présent dans l'école.

Les horaires d'enseignement restent identiques :

⊗ Lundi, mardi et jeudi : 8h45 – 11h45 / 13h45 – 15h45

⊗ Mercredi : 8h45 – 12h15

⊗ Vendredi : 8h45 – 11h45 / 13h45 – 16h15

FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

• **Cantine** : Sandra BEGUE, Stéphanie DUVIGNAU, Henny GARVENES et Solange MORGADO assureront le fonctionnement de la cantine.

Le prix du repas est de 3,33 € pour les Gabastonnais et de 4,13 € pour les enfants extérieurs au village.

• **Garderie** : elle est assurée de 7h30 à 8h30 et de 17h00 à 18h30.

De 15h45 à 16h45, une garderie gratuite perdurera pour les enfants de la maternelle dont les parents travaillent, ces derniers n'étant pas concernés par les nouveaux rythmes scolaires.

A noter : les élèves de grande section au CM2, non inscrits aux activités proposées et dont les parents tardent à venir les récupérer, seront envoyés en garderie dès 16h50 moyennant une participation financière.

La garderie continue d'être payante de 17h à 18h30.

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Au cours du dernier trimestre, les activités périscolaires ont été les suivantes :

- cirque, orientation/environnement et cuisine pour la classe des grandes section/CP ;
- jeux sportifs, judo et théâtre pour les CE1/CE2 ;
- chant, initiation culture et langue espagnole et art créatif pour les CM1/CM2.

Comme les autres trimestres, ces activités étaient encadrées soit par des intervenants extérieurs, soit par le personnel communal toujours secondés par nos fidèles bénévoles Gabastonnais : Marie-France ANTON, Sandrine DUMARTIN, Dominique KOMPANITCHENKO, Monique SEGUIN, Bernadette SERNA et Gabriel PORTALET.

En fin d'année scolaire, un questionnaire a été remis aux parents d'élèves afin d'évaluer leur niveau de satisfaction eu égard l'application de cette réforme.

93% des parents d'élèves ont répondu à cette enquête : 98% d'entre eux étaient globalement satisfaits de l'organisation des TAP.

Les 2/3 regrettent, cependant, la coupure du mercredi et trouvent que leurs enfants sont plus fatigués. Seulement, 17% des répondants sont satisfaits de la semaine à 4,5 jours.

Ce sondage a mis en évidence que les activités dirigées par le personnel communal avaient remporté un vif succès.

Pour finir, plusieurs parents ont salué l'investissement du personnel dans ces TAP et remercié vivement l'engagement des bénévoles.

De son côté, la commission Affaires Scolaires a tenu à remercier tout particulièrement les bénévoles en les invitant autour d'un repas avec leurs conjoints.

A la rentrée prochaine, les TAP restent les mêmes jours à la même heure, soit les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45. Certaines activités seront renouvelées, d'autres feront place à de nouvelles.

Toutes les personnes désireuses de rejoindre le groupe des bénévoles sont les bienvenues ! Pour tout renseignement, contactez Mayi LARROUDE au 06.48.90.77.70.



Point sur les travaux

VOIRIE

● L'entretien courant

Une phase a été réalisée du 11 au 13 mai dernier, soit trois journées de pelle mécanique pour :

- * la création et le curage de fossés
- * la création d'un busage
- * l'arasement d'accotements pour éviter la stagnation d'eau sur les chaussées.

Les principaux points d'intervention ont été :

- * la route de Jambet et le chemin rural des Artigues
- * le chemin de La Lande
- * la route de Choy
- * rue Grabette.

Une deuxième phase aura lieu cet automne.

Par ailleurs, pendant ce premier semestre, Xavier RABERIN a effectué un important programme de pose manuelle d'enrobé à froid sur l'ensemble de la voirie (plus de 30 tonnes).

● La rénovation des voies

Un appel d'offres est en cours de finalisation pour des travaux en divers points, principalement sur la rue du Pic du Midi, le chemin de Balasé, le chemin Hialé et la route de Jambet.

Ces travaux sont programmés pour début septembre. **A noter que la rue du Pic du Midi devra être partiellement fermée à la circulation 1 à 2 jours.**

De plus, les riverains concernés par les travaux de la route du Pic du Midi et de la route de Balasé seront informés par la Mairie des éventuels contacts à prendre avec l'entreprise retenue.

BATIMENTS

* Les portes du stade de foot ont été remises en état suite à des dégradations répétées.

Les portes de l'école ont subi quelques modifications suite à des problèmes de fermeture.

La porte de la salle Ménusé a été aussi revue, celle-ci ayant été forcée, les paumelles ont dû être remplacées. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise CASTAN de St Laurent-Bretagne.

* Les travaux du local réservé aux chasseurs au stade du Gabas avancent grâce au bénévolat et à l'implication des chasseurs, en particulier, Bernard LASSUS-THEZE et Robert LANNES.

Alain CANO a déplacé le chauffe-eau électrique et créé un point d'eau pour cette salle.

Les travaux de raccordement électrique seront réalisés prochainement par l'entreprise COURRÈGES. Quelques finitions restent à réaliser (revêtement du sol, peinture et aménagement). Ainsi les chasseurs seront prêts pour la nouvelle saison de chasse.

* Un local vestiaire et bureau a été réalisé dans l'ancien sanitaire à côté du local technique pour Xavier, agent communal. Un convecteur électrique ainsi que des prises électriques seront installées pour un meilleur confort.

* Plusieurs projets sont actuellement à l'étude et des devis ont été demandés :

- remplacement des menuiseries à l'école primaire, façade avant et arrière,
- la fermeture entre la cour de l'école et l'église est à revoir (sécurité des enfants) ainsi que la mise en place d'une clôture derrière l'école jusqu'à la maternelle afin d'optimiser la surveillance des enfants,

- église : - la vétusté de l'installation électrique alimentant la sonnerie des cloches (datant d'une quarantaine d'années) est devenue dangereuse et doit être remplacée,
- la consolidation du beffroi soutenant les cloches demande à être effectuée car son balancement menace les murs du clocher, l'entreprise LAUMAILLÉ est chargée de l'étude et du devis.
- la mise en conformité des installations électriques doit être réalisée dans tous les bâtiments. L'étude a été confiée à l'association EGEE qui rendra son diagnostic. Des devis seront réalisés pour les travaux qui seront nécessaires afin de déposer le dossier à la DDTM avant le 27 septembre 2015.

× La vétusté des murs des deux classes primaires laissait apparaître d'importants points d'humidité. L'entreprise MORGADO a créé un doublage en insérant des grilles de ventilation. M. RABERIN réalisera la peinture.

DIVERS

● Vente de bois communal

Cette année, celle-ci aura lieu fin de l'automne afin de permettre aux acquéreurs de disposer de plus de temps pour la coupe et l'enlèvement. Bien que les températures de cet été 2015, n'incitent pas à se préoccuper d'ores et déjà de cette tâche, sachez que les habitants de GABASTON intéressés sont invités à se faire connaître à la Mairie avant le 12 décembre.

ENVIRONNEMENT

Durant ces derniers mois, des dépôts de gravats (carrelage, briques, mur en cailloux...) ont été constatés en bordure de chemins communaux, notamment sur le chemin de la Lande et en bas du chemin Couette. Une plainte contre X a été déposée à la gendarmerie de MORLAÀS. Un tas a déjà été évacué par trois membres du conseil municipal.

Dans la rubrique des incivilités, les dépôts d'ordures, en particulier au point tri de la route de PAU, deviennent malheureusement courants. Il est rappelé que **selon l'article R. 633-6 (hors les cas prévus par les articles R. 635-8 et R. 644-2), est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe (450 €) le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit.**

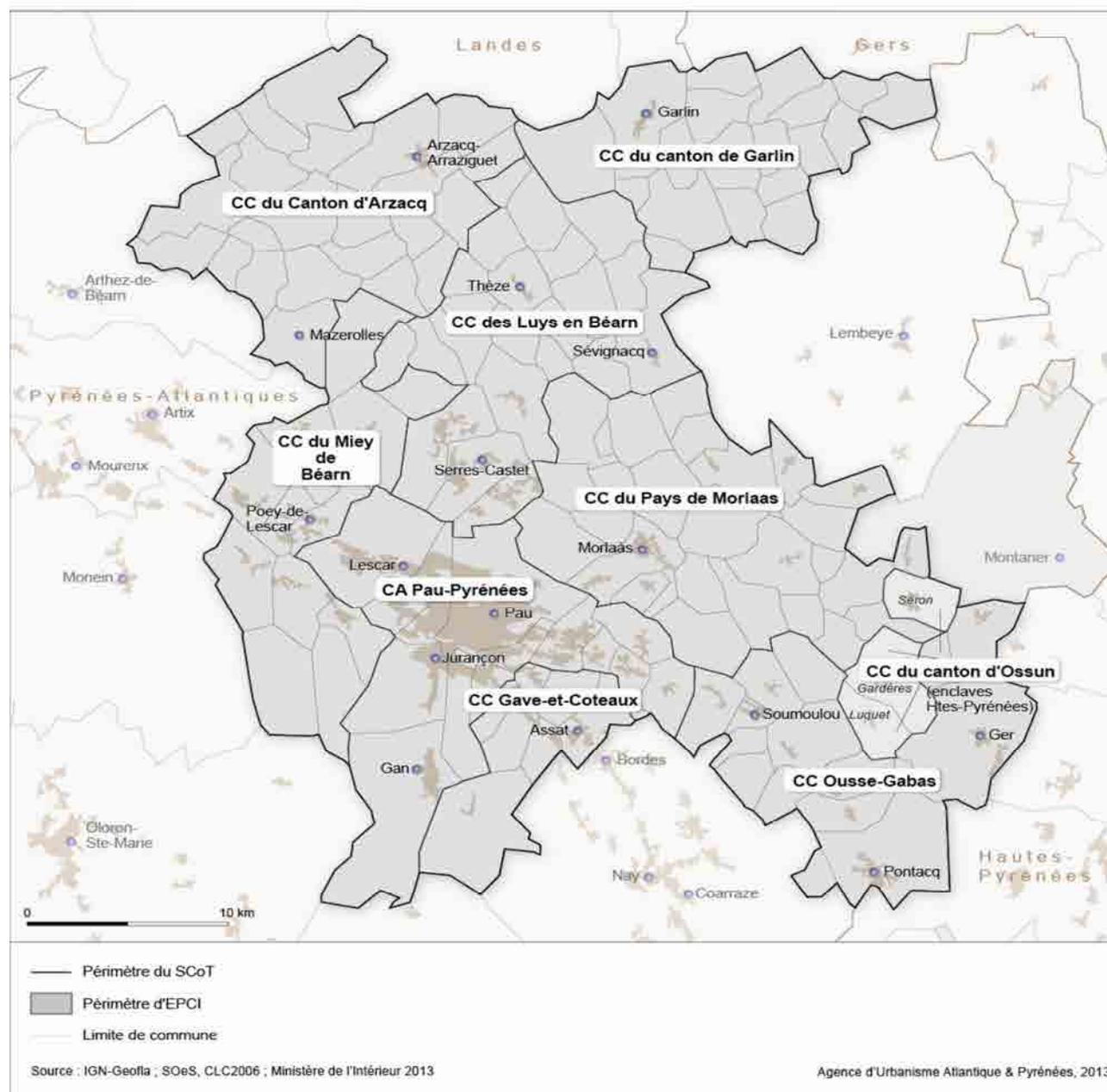
De telles incivilités finissent par coûter cher à la commune. Ces ordures doivent en effet être triées puis évacuées pour certaines jusqu'à la déchetterie de MORLAÀS. Il est donc tout d'abord recommandé de respecter les consignes de tri : pour plus de renseignements, s'adresser au SIECTOM (Syndicat Intercommunal Environnement Collecte Traitement des Ordures Ménagères). Tél : 05.59.04.89.26 ; email : siectiom.coteaux@wanadoo.fr ; site internet : siectom.jimdo.com

Ensuite, il est important de déposer les déchets dans les endroits prévus à cet effet ; les dépôts sauvages seront désormais sanctionnés. Chacun est invité à être vigilant et à signaler tout agissement suspect.



URBANISME : LE TERRITOIRE DU GRAND PAU

Les périmètres institutionnels



9 intercommunalités membres fédèrent 145 communes (227 000 habitants environ)

LE SYNDICAT MIXTE DU GRAND PAU

Créé en 2008, le Syndicat Mixte du Grand PAU est un Syndicat mixte fermé, composé de 9 intercommunalités (cf carte ci-dessus) représentant 145 communes. Il est compétent en matière d'élaboration, d'approbation, de suivi et de révision du Schéma de Cohérence Territoriale, mais a également pour objet la contractualisation, l'animation, le suivi de la démarche du Pays du Grand Pau.

Le Syndicat Mixte du Grand PAU est administré par un Comité Syndical de 75 délégués, assurant la représentation des groupements de communes membres du Syndicat.

Le Président, désigné en mai 2014, est Monsieur Marc CABANE, adjoint au Maire de PAU. Une équipe 6 personnes assure la gestion technique, administrative et financière du Syndicat.

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

● **Un document d'urbanisme, un projet de territoire**

La démarche d'élaboration du SCoT s'inscrit dans un cadre législatif récent (loi ENE en 2000, loi ALUR en 2014), qui, depuis la création des SCoT (loi SRU en 2000), renforce le rôle et la portée juridique des SCoT et prévoit la généralisation des SCoT sur l'ensemble du territoire national d'ici 2017, sous peine de bloquer les possibilités d'ouverture à l'urbanisation des communes.

Elaboré à l'échelle des 9 intercommunalités, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a vocation à garantir un développement équilibré et durable entre l'accueil de populations et d'activités sur le territoire, et la préservation des espaces agricoles, des ressources naturelles et des paysages qui font le cadre de vie du Grand PAU. Le SCoT constitue donc un document d'urbanisme intercommunautaire de référence pour guider et mettre en cohérence les politiques publiques d'habitat, de déplacements, de développement commercial, de préservation de l'environnement, d'organisation des espaces urbains, périurbains et ruraux...

Ce projet de territoire relate les ambitions politiques pour le territoire du Grand PAU. Il pose les nouveaux défis à relever à l'échelle de l'aire urbaine :

- ✓ se réinventer pour renforcer l'attractivité du Grand PAU (politiques publiques innovantes, renforcer les coopérations, favoriser le dialogue ville – campagne...)
- ✓ prôner un développement plus économe et respectueux de l'environnement (qualité et cadre de vie, préservation des espaces agricoles et naturels...)
- ✓ mieux organiser et maîtriser son aménagement (politique de mobilité, logement, équipements...).

Le projet se fonde sur un scénario de développement à horizon 2030 de 263 000 habitants (le territoire compte aujourd'hui 227 000 habitants), selon le modèle « archipel » qui offre à chacun des bassins de vie du Grand Pau l'opportunité de se développer, et ce avec un espace urbain central renforcé.

● **Une délibération unanime pour arrêter le projet**

Fruit de 5 années d'études et de concertation, le projet de SCoT, intégrant le Document d'Aménagement Commercial, a été arrêté à l'unanimité par les élus du Syndicat Mixte du Grand Pau le 28 janvier 2014.

● **Le temps de la consultation**

Conformément à ce qui est requis par le Code de l'Urbanisme, le projet a été soumis, pour avis, aux Personnes publiques associées (Etat, Région, Département, Chambres consulaires, intercommunalités membres ...) de mars à juin 2014. Du 15 septembre au 16 octobre 2014, le SCoT a fait l'objet d'une enquête publique. Durant cette période, le public a pu prendre connaissance du dossier d'enquête et a eu la possibilité de faire part de ses observations sur les orientations du SCoT. Au terme de cette procédure, le rapport d'enquête et les conclusions des Commissaires enquêteurs ont été remis au Syndicat Mixte du Grand PAU le 14 novembre 2014. Un avis favorable a été rendu à l'unanimité, assorti d'une réserve et de quatre recommandations.

● **Une approbation en juin 2015**

A l'issue de cette année 2014 de consultation, quelques évolutions ont été apportées au projet afin, notamment, de lever les réserves formulées par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et reprises dans les conclusions de la commission d'enquête. Le Comité Syndical a approuvé le SCoT le 29 juin 2015.

● **Quelles suites pour le SCoT approuvé ?**

Le SCoT s'imposera réglementairement aux documents de planification et d'urbanisme des intercommunalités et des communes, notamment les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les

Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) ainsi qu'aux opérations d'aménagement d'envergure. Le Syndicat Mixte du Grand PAU devra alors s'investir dans sa mise en œuvre et assurer son suivi pour les prochaines années. Ce travail s'opèrera, d'une part, par la mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux, d'autre part, par l'animation territoriale pour faire vivre ce document (sensibilisation, concertation, études complémentaires...) et le décliner à travers les politiques publiques et les opérations d'aménagement.

En résumé ...

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Un projet de territoire...

Plus communément appelé « SCoT », le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui a pour objectif d'organiser le développement d'un bassin de vie.

... pour organiser la vie de chacun au sein du territoire...

Le SCoT fixe les orientations générales en matière d'aménagement pour les 10-15 ans à venir et organise la vie quotidienne de chacun. En effet, sa vocation est d'orchestrer les politiques locales menées en matière d'habitat, de développement économique, de transports, d'environnement...

... dans une logique de développement durable.

Tout l'enjeu du SCoT est d'établir des orientations qui s'inscrivent en phase avec les objectifs du développement durable c'est à dire qu'il doit être respectueux des ressources naturelles et de la biodiversité, garantir un développement économique, sans perdre de vue les finalités sociales du développement que sont la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités et contre l'exclusion.

La finalité du SCoT est de tendre vers un développement équilibré du territoire, de concilier croissance économique et valorisation de la qualité de vie, de satisfaire les besoins des habitants tout en préservant les ressources naturelles.

Pour plus de renseignements :

Syndicat Mixte du Grand PAU

Hôtel de France – 2 bis, place Royale – 64010 PAU cedex

Tél. 05.59.11.50.56 / contact@grandpau.fr / www.grandpau.com

Les éléments relatifs au SCoT du Grand PAU sont téléchargeables à la rubrique :
<http://www.grandpau.com/projet-de-territoire/le-scot/travaux.html>

Infos pratiques

◆ LA MAIRIE

Durant ce mois d'août, la mairie sera ouverte les jeudi 6, vendredi 7, mardi 11, jeudi 13, lundi 17, jeudi 20, mardi 25, jeudi 27, lundi 31 août 2015 de 9h00 à 12h30.

Au cours de ce mois, M. le Maire n'assurera pas de permanence les samedis, il sera, cependant, présent en semaine et joignable sur son portable.

Contact : 05.59.68.33.98 ; mairie.gabaston@akeonet.com

Site Internet : www.gabaston.fr

◆ COORDONNEES DU MAIRE ET DES RESPONSABLES DE COMMISSIONS

NOM Prénom	Poste	Téléphone	Commission
MAGENDIE Michel	Maire	06.08.06.03.30	
LAMY-MASCAROU Claude	1 ^{er} adjoint	06.85.92.32.69	Voirie
BITAILLOU Guy	2 ^e adjoint	06.84.21.13.02	Bâtiments
CANO Alain	3 ^e adjoint	06.01.83.98.45	Information - Animation
LARROUTUDE Marie	4 ^e adjoint	06.48.90.77.70	Affaires scolaires
LEBLOND Didier	Conseiller	06.77.06.36.77	Urbanisme - Environnement

◆ LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET DE MATERIEL

✓ **Les tarifs de location** de la salle des fêtes pour les particuliers sont les suivants :

	Demi-journée	De 1 à 3 jours	Forfait 4 à 6 jours	Caution
GABASTONNAIS	30 €	50 € par jour	200 €	750 €
EXTERIEURS		200 € par jour	750 €	1000 €

✓ **Location de matériel** (tables et chaises uniquement)

Location : 30 € ; caution : 150 €.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor Public.

Pour les réservations, penser à contacter suffisamment à l'avance le responsable, Alain CANO, au 06.01.83.98.45 ou par e-mail : cano.alain52@gmail.com

◆ LES ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES A GABASTON

- KOMPANITCHENKO Dominique : 12 rue Gaston Fébus (05.59.68.42.15)
- MAS Nathalie : 6 chemin de Choy (05.59.68.42.27)
- ROYAU Corinne : 2 rue du Biarré (06.89.04.03.31 - 05.59.68.42.13)
- THERIN Christiane : 3 rue Labarrère (05.59.68.42.82)
- WEBER Karine : 2 rue Gaston Fébus (06.20.65.75.27 - 05.47.92.89.18)

Contact : Relais Assistantes Maternelles - Place de l'ancienne gare - 64160 MORLAAS

Tél : 05.59.33.09.35 - **Email** : relaislgsl@wanadoo.fr

◆ DON DE SANG - RAPPEL

Les dates de collectes de sang sont les suivantes :

A Morlaàs: le mardi 8 septembre de 15h à 19h à la mairie et le mardi 17 novembre de 7h à 10h à la salle des associations.

A Sévignacq (salle multi-activités) : le samedi 29 août de 7h30 à 10h30 et le lundi 28 décembre de 15h à 19h.

Pour les personnes qui le souhaitent, il est également possible de se rendre au site de l'Établissement Français du Sang à Pau (145, Avenue de Buros).

◆ HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

La déchetterie de Morlaàs situé Chemin Basacle est ouverte du Lundi au Samedi toute l'année de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Tél : 05.59.33.65.93

◆ LES DECHETS VERTS

L'aire des déchets verts située sur le site de la déchetterie de Morlaàs peut recevoir les déchets verts suivants : tontes de pelouse, tailles de haies et d'arbustes, feuilles, fleurs et plantes, mauvaises herbes, branchages de diamètre inférieur à 15 cm, écorces, sciures...

Heures d'ouverture :

Du 1^{er} avril au 30 novembre : du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Du 1^{er} décembre au 31 mars : du lundi au vendredi de 14h à 17h, le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Tél : 05.59.33.65.93

◆ ACCORD'AGE : UN RESEAU DE BENEVOLES POUR ROMPRE L'ISOLEMENT

Créée le 29 mai 2012 et présidée par Joëlle DANOS, l'association Accord'Age, dont le siège social est situé 22 rue des Cordeliers à Morlaàs, s'adresse aux personnes de plus de 60 ans résidant dans le canton de Morlaàs. Ce service gratuit a pour but de leur permettre de rompre avec leur isolement.

Des bénévoles leur rendent visite à domicile suivant un rythme déterminé pour partager un moment de convivialité, échanger sur un livre, un sujet d'actualité, pratiquer une activité ludique. Les bénévoles, qui ont envie de donner de leur temps, sont accompagnés, soutenus et encadrés par l'association et s'engagent à respecter la charte éthique de l'association. Les rencontres sont formalisées par un contrat signé par toutes les parties.

Pour plus de renseignements, contacter le 06.60.12.28.91 ou 05.59.71.67.18.

Email : accordage@outlook.com

◆ PREVENTION CANICULE

Les signaux d'alerte : crampes, fatigue inhabituelle, maux de tête, fièvre supérieure à 38°C, propos incohérents.

Les bons réflexes :

- boire régulièrement de l'eau même si l'on n'a pas soif (La soif est une sensation qui apparaît normalement dès que notre corps a besoin d'eau pour maintenir son équilibre, avoir soif est déjà un signe de début de déshydratation.) ;
- refroidir son corps par un bain frais, une douche ou même simplement avec des linges humides posés sur la nuque, les membres, la tête ;
- se ventiler, aérer la maison dès que l'air extérieur le permet et fermer les volets au plus fort de la chaleur ;
- manger en quantité suffisante tout en évitant l'alcool.

Centre Communal d'Action Sociale

◆ Le goûter des aînés sous les flocons



A l'invitation du Centre Communal d'Action Sociale, les aînés de GABASTON se sont retrouvés autour d'un goûter spécial galettes des rois, le dimanche 1^{er} février à la salle des fêtes. Le maire Michel Magendie les a remerciés de s'être déplacés malgré les flocons de neige alors qu'il faisait si bon au coin de la cheminée ! Mais le manteau neigeux que l'on pouvait apercevoir par la

fenêtre n'a pas empêché les aînés de partager un bien agréable moment...

◆ Sortie des aînés

C'est sous un beau soleil que les aînés sont partis en car le dimanche 28 juin vers SAINT SÉBASTIEN.

A mi-parcours, aînés et membres du CCAS ont fait une halte petit déjeuner à BARDOS. Ils ont repris la route jusqu'à HENDAYE et embarqué sur le bateau la Marie-Louise qui les a menés jusqu'au charmant village de FONTARRABIE.

Sur l'autre rive de la Bidassoa, le car les attendait pour les emmener dans le centre de SAINT SÉBASTIEN, au pied de la cathédrale et leur permettre de la visiter. Vers 14h, ils se sont rendus au restaurant le Marie Galant /Hôtel de LONDRES, situé au cœur de la ville, face à la mer et y ont dégusté un menu gastronomique. Pour ceux qui le souhaitaient une visite du Musée de la mer était proposée; avec une immersion dans l'histoire de la pêche en Pays Basque et la découverte de la faune marine. Puis, retour vers la France sans oublier une pause à la frontière. Chants et histoires locales ont donné un ton joyeux à la fin du voyage.



⊗ **A noter** : le traditionnel repas des aînés aura lieu le dimanche 04 octobre 2015 à la salle des fêtes d'ABERE.

Les associations

TENNIS CLUB GABASTONNAIS



Le premier semestre de l'année 2015 a connu l'organisation du traditionnel vide grenier du tennis club, organisé fin mars, et qui malgré la concurrence de plusieurs autres villages environnants, a connu une bonne affluence, qui a satisfait aussi bien les exposants que les visiteurs.

La sortie annuelle s'est déroulée le 4 juillet avec un déplacement en car à Seignosse plage, où après avoir partagé un repas au restaurant, les enfants et parents ont pu s'amuser sous le soleil dans le parc aquatique de la commune, dans les piscines et toboggans, pour une journée réussie, qui a ravi ceux qui étaient présents.

Pour tout renseignement concernant les cours de tennis ou pour obtenir la carte du club, veuillez contacter Sandra BEGUE.

- TARIFS :**
- Gabastonnais : 53 €
 - Extérieurs : 63 €
 - Enfants école de tennis : 23 €
 - Sympathisants : 15 €

Bonnes vacances à tous !



Contact : Sandra BEGUE (06.16.86.16.77)
www.tennis-club-gabaston.fr



Une saison de plus vient de s'achever. Le club compte aujourd'hui 80 jeunes à l'école de foot et parvient à créer une catégorie nouvelle chaque année.

Après l'équipe U13 en début de saison, une équipe U15 devrait voir le jour dès le mois de septembre.

Tout ce petit monde a fini par la journée nationale pour les U6/U7 et U8/U9 et des tournois pour les autres. Le club a fini la saison par le défi parents enfants + les séniors qui ont fait un match amical. Très belle journée qui s'est déroulée toujours dans la bonne humeur.

En revanche, le bilan sportif est moins réjouissant pour l'équipe seniors à 11 qui évoluera en 3^e Division District. La deuxième partie de la saison a surtout servi à préparer la prochaine qui verra l'arrivée d'un nouvel entraîneur diplômé.

En vétérans à 7, l'effectif est resté limité mais l'équipe a fini honorablement.

Tous les joueurs ou bénévoles désirant rejoindre le club sont les bienvenus.

Le nouveau bureau se compose ainsi :

Président : Jean-Luc BERMÉJO ; vice-président : Jean-François LACRABÈRE ; secrétaire : Nicole PORTALET ; secrétaire adjointe : Nathalie LARQUÉ ; trésorier : Didier LEBLOND ; trésorier adjoint : Olivier PUCHEU. Membres : Laurent TERNON, Stéphane LECURIEUX, Gilbert CAPDEVIELLE.



Contacts :

Nicole PORTALET (05.59.68.32.09)
Jean-Luc BERMEJO (06.98.42.66.96)
Email : fc.de.vallees@gmail.com



Des nouvelles de l'APE...



De nombreuses manifestations et activités ont rythmé l'année scolaire de l'APE.

La bourse aux jouets qui s'est tenue début novembre 2014 a réuni un nombre important d'exposants et a connu une belle affluence.

Un peu avant l'heure, le père Noël s'est rendu en calèche à l'école de GABASTON à la rencontre des enfants et également de leurs parents.

Début 2015, à la fin du mois de janvier, le traditionnel loto de l'école organisé par l'APE a rencontré le succès qu'on lui connaît, grâce notamment à la participation de nombreux habitants de GABASTON et des communes alentours. Il a rassemblé plus de 400 personnes dont certaines d'entre-elles sont reparties avec de nombreux lots.

Le bénéfice de ces animations a permis de financer une partie des sorties scolaires.

Lors des activités proposées cette année par l'équipe enseignante, les élèves des petites et moyennes sections ont eu la joie de réaliser leur baptême en poney aux écuries du Couloumé à MORLAAS, d'assister à une séance au cinéma le Méliès à PAU tandis que les CE1/CE2 se sont rendus à l'aéroport de PAU-UZEIN à la découverte des missions des sapeurs-pompiers et ont pu également s'initier au tir à l'arc.

Pour leur part, les grandes sections, CP, CM1 et CM2, sont partis en voyage durant trois jours à PORT-LEUCATE dans l'AUDE. Au cours de ce séjour, ils ont pu découvrir la Cité de CARCASSONNE et la forteresse de SALSES, pratiquer du char à voile et la pêche à pieds, et également, sur le chemin du retour, visiter la Cité de l'Espace à TOULOUSE, le tout dans la joie et la bonne humeur.

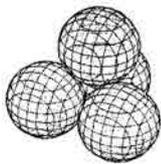
Au cours du mois de juin, la fête de l'école est venue clôturer l'année scolaire. Les parents ont admiré le spectacle réalisé par les élèves, suivi d'un apéritif et d'un repas, accompagné de structures gonflables qui ont fait la joie des enfants.

Nous en profitons pour vous remercier de votre contribution à chacune de nos manifestations et nous vous souhaitons de passer d'agréables vacances.

Rendez-vous est pris à la rentrée prochaine pour l'assemblée générale de l'APE, la pesée du jambon lors des fêtes locales et la bourse aux jouets le dimanche 08 novembre !



PETANQUE



Tous les vendredis, à partir de 21h, venez rejoindre le groupe de pétanque sur le boulodrome situé à la salle des fêtes.

Mesdames, messieurs, nous serons heureux de vous accueillir tout au long de l'année.



Contact : Jean SERNA (05.59.68.37.30)

COMITE DES FETES



Forts d'une édition 2014 synonyme de réussite, les jeunes du comité des fêtes de GABASTON œuvrent actuellement à la préparation des festivités pour le mois de septembre prochain. Si elles conservent les « classiques » tels que l'ouverture du week-end avec le repas du comité – qui rassemble chaque année un peu plus d'adeptes – les fêtes patronales apporteront également leur lot de surprises et de nouveautés, notamment pour la soirée du dimanche.

Par ailleurs, les sérénades débiteront le week-end des 12 et 13 septembre pour s'achever le week-end des 19 et 20 septembre. A l'occasion de ce dernier week-end, nous vous invitons à venir nous voir défiler, déguisés, autour d'un thème qui ravira petits et grands. Ce premier rassemblement nous permettra de venir à votre rencontre afin de vous présenter le programme et de vous proposer une tombola pour remporter de nombreux lots.

Alors réservez dès à présent les 25, 26, 27 et 28 septembre 2015 pour participer au grand rassemblement du village et partager des moments de convivialité en toute simplicité.

**Contacts : Mathilde COLLINET (06.85.99.63.34)
Laurie LASSUS-THEZE (06.61.21.01.14)**

CLUB DE GYM



La saison 2014 /2015 s'est achevée comme tous les ans fin juin, et va reprendre au mois de septembre. Le club fonctionne toujours à plein régime, soit le lundi soit le mercredi grâce à des profs dynamiques.

La saison s'est terminée par un méchoui : comme tous les ans après l'effort le réconfort.

Nous vous donnons rendez-vous en septembre. Les dates seront communiquées sur le journal. Toutes les nouvelles personnes intéressées pourront s'adresser à Mayi LARROUTUDE, Jean-Amédée MENJOLET, Jacques PORTALET.

Bonnes vacances à tous.



Contact : Jacky PORTALET (06.89.29.49.92)

CLUB 3^e PRINTEMPS



Le Club 3ème Printemps – Génération Mouvement – a continué d'avancer tranquillement dans ses diverses rencontres amicales et chaleureuses, lors de ce premier semestre. Le deuxième sera tout aussi convivial dans ces modestes propos.

Bon deuxième semestre à vous !

Contact : Arlette CASSET (05.59.68.35.34)

CHORALE



La chorale, une belle histoire qui continue !

A l'unanimité, les 31 membres de la chorale ont décidé de repartir avec toujours autant d'entrain et le plaisir de se retrouver. Un renfort au niveau de l'accompagnement musical sera parfois assuré, par une organiste professionnelle à l'occasion des cérémonies, sur demande des personnes intéressées moyennant une participation de 40 €. Cependant, Pierre GÉRAUT et Jean CLOS-CHALAN ne lâchent rien au niveau des répétitions, cérémonies.

Le nouveau bureau constitué, intègre ou reconduit des membres au-delà du village de GABASTON :

- Président d'honneur : Pierre GÉRAUT (Serres-Morlaàs)
- Présidente : Armande BOURAU-TOUYAROU (Gabaston)
- Vice-présidente : Henriette LALANNE (Serres-Morlaàs)
- Trésorier : Jean François LANGLÈS (Abère)
- Trésorier adjoint : Jean SARTHOU (Ouillon)
- Secrétaire : Pascale BESTI (Gabaston)
- Secrétaire adjoint : Joel CAZENAVE (Gabaston)
- Membres : Pierrette LANSAMAN (Gabaston) et Monique BLANC-LARRUE (Andoins).

Un groupe qui ne demande qu'à s'agrandir et où toutes les personnes qui souhaitent nous rejoindre seront les bienvenues.



Contact : Armande BOURAU-TOUYAROU (06.70.65.38.32)

SOCIETE DE CHASSE



La société de chasse a tenu son assemblée générale le 25 mai dernier.

A cette occasion, le bureau a été reconduit pour une année.

L'effectif des adhérents a subi un léger tassement par rapport à la saison précédente.

La palombe, gibier n°1 pour la majorité des sociétaires n'a pas été au rendez-vous, surtout sur le secteur sud du territoire communal. Le gros gibier, le sanglier en particulier, continue de prospérer, les battues se déroulent normalement grâce au soutien actif de SAINT LAURENT-BRETAGNE dans le cadre de l'A.I.C. du Gabas.

Le plan petit gibier « faisan commun » s'est étalé sur trois années. Malheureusement, le résultat n'est pas concluant, en conséquence cette action ne sera pas renouvelée.

La régulation des nuisibles se poursuit grâce à l'action soutenue des piégeurs.

L'intersaison est mise à profit pour exécuter des travaux dans le local mis à disposition par la commune, situé dans l'ancien vestiaire du terrain de foot.

L'occupation de ce dernier nécessite une remise en état importante, matériellement prise en charge par la municipalité, et réalisée par des bénévoles de la société de chasse, sous la direction d'un chef de chantier hors pair !!!...

Cela avance et le local devrait être occupé à l'automne prochain.

DERNIERE MINUTE : nous apprenons la démission de notre président ... Le Conseil d'Administration prend acte de cette décision et remercie Marcel de son action pendant sa présidence et regrette son départ.

Un successeur sera désigné lors du Conseil d'Administration qui se tiendra prochainement.



Contact : Robert LANNES (05.59.68.32.45)

Vie au village - Animation

○ Vœux de la municipalité

Les Gabastonnais se sont déplacés nombreux le vendredi 23 janvier à la soirée de présentation des vœux de la municipalité. Le maire Michel MAGENDIE a tout d'abord rendu un hommage aux personnes disparues lors des événements tragiques qui ont secoué le pays début janvier. Il a souhaité la bienvenue aux nouveaux Gabastonnais et présenté les principaux projets qui resteront quelque peu limités en 2015. Michel MAGENDIE a tenu à remercier tout particulièrement l'ensemble des personnes (enseignants, personnel communal, commission scolaire et bénévoles de GABASTON et des villages voisins) qui se sont impliquées dans les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) : le fonctionnement est assez lourd à gérer et ne peut être assuré que grâce à la mobilisation d'une trentaine de personnes !

○ Chasse à courre

Comme chaque année, les troupes du PAU HUNT sont venues sur le territoire de GABASTON. Mais avec deux nouveautés, puisque pour la première fois, elles sont arrivées un dimanche (25 janvier) et sans la meute de chiens ! Tout cela s'explique par la présence des Ecuries de Sers avec des cavaliers et chevaux débutants. La journée du samedi constituant une activité importante pour les clubs, la sortie a ainsi été décalée au dimanche. De plus, la présence des chiens peut compliquer le parcours pour ces novices puisque sur le groupe des 16 cavaliers comptait 10 jeunes et 6 adultes. Mais comme l'a souligné le maître d'équipage Georges MOUTET, à la tête de ce groupe depuis 15 ans, « les cavaliers étaient très contents de cette expérience nouvelle de traversée de la campagne avec des obstacles plus ou moins difficiles, tout particulièrement à GABASTON qui dispose d'un très beau territoire. Et avec un beau soleil pour nous accompagner, le décor était vraiment somptueux ! » A noter que les clubs désirant participer à une journée avec le PAU HUNT sont les bienvenus, il leur suffit de contacter Georges MOUTET du PAU HUNT (www.pau-hunt.com).



○ Communion

Le jeudi 14 mai, jour de l'Ascension, 10 enfants de la paroisse Sainte Foy en Béarn de MORLAÀS ont fait leur première communion en l'église de GABASTON. La cérémonie célébrée par l'abbé Alain MOUSQUÈS était rehaussée par les chants des choristes des groupes de GABASTON et SEDZÈRE, sous la houlette de Jeannot SARTHOULET. Les communiant ont

également animé cette belle cérémonie par leurs chants, encadrés par les catéchistes Marie-Louise ESQUINES, Dany LEPRÊTRE, Jeannot SARTHOULET et Jacqueline SINSAU.

Les 10 communiant : Julian COULOUMÉ, Laura COULOUMÉ, Amandine FOURCADE, Matthieu LADER, Thomas LAUBERGE-DORGANS, Baptiste LORTET, Maxence PÉBOSCQ, Clara POEYMIROO, Illan MOUSTROU et Loïc REY-DE-HAUT.

○ Journée Défi Sport

C'est une belle matinée sportive qui s'est déroulée dans une ambiance détendue le dimanche 14 juin à GABASTON, à l'occasion de la Journée Défi Sport organisée par les associations du village et la commission animation autour de son responsable Alain CANO. Après les précipitations de la veille et un ciel menaçant en début de matinée, les participants ont eu droit à un temps idéal qui leur a permis d'apprécier la beauté du paysage à travers les chemins impeccablement nettoyés par Xavier RABERIN. Trois circuits d'environ 10, 15 et 25 km étaient proposés pour les marcheurs, coureurs à pied et VTTistes, ainsi qu'un parcours de 3 km réunissant les plus jeunes (avec leur maman) et les plus âgés. Au total, les activités du matin ont rassemblé près d'une centaine de marcheurs et une cinquantaine de VTTistes tandis que le nombre de coureurs à pied a toujours du mal à décoller (une dizaine). A l'arrivée, autour du verre de l'amitié, les sportifs ont salué la qualité de l'organisation (fléchage des circuits, ravitaillements...).

Puis, après le vin d'honneur, le repas a rassemblé 111 convives à la salle des fêtes où la formule grillades, préparée par Bernard LASSUS-THÈZE, Bernadette et Jean SERNA, a été une fois de plus très appréciée. Après le repas, bonne humeur et activités sportives étaient toujours de mise, notamment du côté du terrain de pétanque et du court de tennis. L'édition 2015 de la JDS a ainsi réuni quelque 181 sportifs. Au-delà de la promotion de l'activité physique et du sport pour maintenir une bonne santé physique et mentale, cette



journée devient une tradition, l'envie renouvelée chaque année de se retrouver toujours plus nombreux. Rendez-vous en 2016 !

○ Du Tour de GABASTON au Tour de FRANCE...

Voici un peu d'histoire passée de notre village qui ravivera la mémoire des plus anciens et qui enseignera aux plus jeunes les distractions qui existaient auparavant à GABASTON et qui existent encore de nos jours mais à une autre échelle.

Qui se rappelle de ce fameux Tour de GABASTON ? Dans les années 60, à l'occasion des fêtes locales, une course cycliste était organisée le dimanche après-midi.

Pour ceux qui les connaissaient, Gaston TURON, Marcel LASSUS-THEZE, Emile MATRAS et Paul HOURCADE faisaient partie des principaux organisateurs de cette course. Les participants n'étaient pas des villageois mais des cyclistes amateurs habitués à concourir.

Le circuit démarrait du café MATRAS, descendait la route de l'Eglise puis remontait la départementale pour tourner sur la gauche et emprunter le chemin Choy. Les coureurs parcouraient ainsi plusieurs fois cette boucle.

A l'époque, le chemin Choy n'était pas goudronné. Xavier RABERIN n'étant pas encore né, c'était Joseph CAPDEBOSCQ dit JEANNIN qui était chargé par la municipalité de nettoyer le chemin, dans la semaine qui précédait la course. Il le balayait consciencieusement pour enlever les petits graviers qui auraient pu faire tomber nos valeureux coureurs.

Petite anecdote : à l'époque, il y avait une somme attribuée au vainqueur de la course mais les spectateurs pouvaient également distribuer des primes au coureur de leur choix.

Un dénommé, M. LASSEGUE de MONTFORT-EN-CHALOSSE était venu repérer le parcours dans les jours précédents le Tour de GABASTON et avait ainsi sympathisé avec le dévoué Joseph CAPDEBOSCO, ce qui lui avait valu de nombreuses primes le jour de la course. On dit même que M. LASSEGUE avait ainsi gagné bien plus que le vainqueur lui-même !

Plus tard, le circuit avait été allongé, les cyclistes continuaient sur la départementale et tournaient à la route de la Souye pour rejoindre l'école.

Parmi les coureurs ayant participé, certains d'entre vous connaissent sans doute Henri PAULIEN, natif du village voisin d'OUILLON.

Il n'y avait pas que GABASTON qui organisait une course pour les fêtes du village. En effet, le village de ST LAURENT faisait de même. La course démarrait de ST LAURENT via ST JAMMES puis remontait vers GABASTON pour rejoindre à nouveau ST LAURENT. Il paraît qu'à cette course, avaient participé des vedettes du cyclisme tels que Robert GIBANEL, Robert CAZALA, Raymond MASTROTTO...

A l'époque, il devait y avoir beaucoup moins de moyens que maintenant pour assurer la sécurité des cyclistes mais quand même, les citoyens étaient fermement invités à fermer les chiens et les poules pour la durée de l'évènement.

Le 14 juillet dernier, lors du passage du tour de France, les spectateurs étaient peut-être aussi nombreux qu'à l'époque mais les moyens matériels et humains n'étaient certainement pas comparables. Cette fois-ci, les cyclistes sont passés brièvement sur le territoire de GABASTON côté route de SEDZERE.

Autrefois ou de nos jours, l'engouement pour le vélo semble toujours intact car les Gabastonnais étaient encore nombreux au bord de nos routes départementales.

Pour terminer, merci à ceux qui ont permis l'écriture de cet article, ils se reconnaîtront sans aucun doute... Les anciens sont précieux, ils sont la mémoire de nos villages et nous enseignent bien des choses !



Calendrier des animations à venir

➤ A GABASTON

- Fêtes locales du vendredi 25 au lundi 28 septembre
- Repas des aînés le dimanche 04 octobre à ABERE
- Bourse aux jouets de l'APE le dimanche 08 novembre
- Fête de l'amitié le dimanche 18 octobre organisée par le Conseil Pastoral de la Paroisse : messe suivie d'un repas (20 € tout compris) au foyer rural de GABASTON. Inscriptions indispensables.

➤ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE MORLAAS

• **Vendredi 07 aout à ESLOURENTIES-DABAN**

Nuit des étoiles à la Maison de la pêche et de la nature à 21h. Observation du ciel et de la voie lactée à l'œil nu (pointage laser) et aux télescopes avec le concours de l'association GERMÉA. En cas de temps couvert, animation avec maquettes et diaporama. Gratuit. Plus d'infos au 05.59.62.58.14.

• **Les mercredis 05, 12, 19 et 26 août à MORLAAS**

A 14h, visites guidées du portail de l'église Sainte Foy de MORLAAS organisées par l'Office de Tourisme du Pays de MORLAAS. Plus d'infos au 05.59.33.62.25.

• **Vendredi 21 août à SEDZERE**

Cinéma en plein air : Cin'étoiles avec le film Minuscule diffusé à la tombée de la nuit et proposé par le Département des Pyrénées-Atlantiques. Gratuit. Plus d'infos au 05.59.11.41.36 ou cinetoiles@le64.fr

• **Samedi 29 et dimanche 30 août à MORLAAS**

Festival les Pyrénéennes organisé par Festiv'Morlaàs. Samedi à 21h : concert du groupe Arraya en l'église Sainte-Foy (12€). Billetterie ouverte à partir 17 août à l'Office de Tourisme (05.59.33.62.25). Dimanche de 9h à 18h, place Sainte Foy : vide grenier ; 10h30 : messe en béarnais suivie du vin d'honneur ; 16h : bal gascon. Plus d'infos au 06.18.22.86.20.

• **Samedi 05 septembre à MORLAAS**

Marché de producteurs de Pays à 18h place Sainte Foy organisé par l'Office de Tourisme du Pays de MORLAAS en partenariat avec la chambre d'agriculture 64. Marché, gastronomie : l'occasion de composer votre menu avec des produits locaux et de partager un repas sur place dans une ambiance 100 % béarnaise ! En cas de pluie, repli salle de la mairie. Plus d'infos au 05.59.33.62.25.

• **Dimanche 13 septembre à MORLAAS**

Animations de la transhumance organisées par les Morlaàpieds marche : vide grenier de 8h à 18h, arrivée du berger et de son troupeau vers 18h30, repas du berger (sur réservation) à partir de 20h. Plus d'infos au 05.59.33.47.55.

• **Samedi 19 et dimanche 20 septembre à MORLAAS**

Journées du patrimoine organisées par l'Office de Tourisme du Pays de MORLAAS. Démonstrations des artisans d'art, visites de l'église Ste Foy, repas médiéval (dimanche midi) animé par l'association le Tailloir. Plus d'infos au 05.59.33.62.25 ;

Email : tourisme@paysdemorlaas.fr - Site web : www.paysdemorlaas-tourisme.fr

L'ALBUM PHOTOS Du 1er SEMESTRE 2015



1 - Les lotos de l'APE et du Foot ont connu une forte affluence ce début d'année.



2 - Depuis ces derniers mois, les chasseurs s'activent pour préparer leur nouveau local.



3 - Le jour de l'Ascension, 10 enfants ont fait leur première communion en l'église de Gabaston.



4 - La fête de l'école a rassemblé parents, enfants et enseignants le vendredi 12 juin.



5 - 181 sportifs ont participé à la Journée Défi Sport du dimanche 14 juin.



6 - Des travaux d'isolation ont été réalisés à l'école primaire début juillet.